

## Séance du 27 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars, à vingt heures trente,  
**Le Conseil Municipal de la Commune de BONNEFAMILLE (Isère)**  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Denis VERNAY Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 mars 2015

### Nombre de conseillers

Effectif légal : 15  
En exercice : 15  
Votants : 11  
Procurations: 04  
Présents : DENIS VERNAY, ANDRE QUEMIN, LIONEL FIEGEL, MARIE-AGNES DEVRED,  
HELENE MEDARD, , JULIE GASS, GERARD MICOUD, ALAIN HUBER, EMILE  
MAITRE, DELPHINE RAYNIER, IRENE CHEVALLIER  
Absent et excusé : THIERRY CAMU (POUVOIR A GERARD MICOUD), ELIANE FIORINI (POUVOIR A  
MARIE-AGNES DEVRED), ROSE-ANGE TOLLY (POUVOIR A JULIE GASS), JEAN-  
CHRISTOPHE WIART (POUVOIR A DELPHINE RAYNIER)

## DELIBERATION N° 09/015

### COMPTE DE GESTION 2014 – M14 (BUDGET COMMUNAL)

(VOTE : 15 POUR)

Ce sont les résultats comptables du Percepteur, identiques au Compte Administratif M14 du Maire, Ordonnateur de la Commune de Bonnefamille. Ils se présentent comme suit, pour l'année 2014 :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	598 990.68 €	124 725.14 €
<b>Recettes</b>	656 564.19 €	215 346.04 €
Résultats reportés N-1	21239.37 €	-161 801.58 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>78 812.88 €</b>	<b>- 71 180.68 €</b>

Le Compte de Gestion 2014 – M14 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 28.03.2015 Publication du 28.03.2015*

## DELIBERATION N° 10/015

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – M14 (BUDGET COMMUNAL)

(VOTE : 15 POUR)

Monsieur Lionel FIEGEL, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif 2014 :

**Section de Fonctionnement** : Dépenses : 598 990.68 €  
Recettes : 656 564.19 €  
Résultat reporté N-1 : 21 239.37 €  
Excédent : 78 812.88 €

**Section d'investissement** : Dépenses : 124 725.14 €  
Recettes : 215 346.04 €  
Résultat reporté N-1 : - 161 801.58 €  
Déficit : 71 180.68 €

Monsieur André QUEMIN, 1<sup>er</sup> adjoint met au vote, le compte administratif 2014 – M14 par chapitre, qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 28.03.2015 Publication du 28.03.2015*

### DELIBERATION N° 11/015

#### AFFECTATION DU RESULTAT – M14 (BUDGET COMMUNAL)

(VOTE : 15 POUR)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir et d'affecter l'excédent de fonctionnement, comme suit :

- Recettes de fonctionnement, « 002 – Excédent antérieur reporté » : 7 632.20 €  
- Recettes d'investissement, « 1068 – Excédent de fonctionnement » : 71 180.68 €

Quant, au déficit d'investissement, il est affecté comme suit :

- Dépenses d'investissement, « 001 – solde d'exécution d'investissement reporté » 71 180.68 €

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

### DELIBERATION N° 12/015

#### BUDGET 2014 – M14 (BUDGET COMMUNAL)

(VOTE : 14 POUR 1 ABSTENTION)

Le budget M14 – 2015 est proposé par Monsieur le Maire sans augmentation des taux il s'équilibre autant en dépenses qu'en recettes pour les montants suivants :

Section de Fonctionnement : 651 501.20 €  
Section d'Investissement : 262 931.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à voix 14 pour et 1 abstention le budget primitif M14 – 2014 de la commune par chapitre.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

### DELIBERATION N° 13/015

#### COMPTE DE GESTION 2014 – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

(VOTE : 15 POUR)

Ce sont les résultats comptables du Percepteur, identiques au Compte Administratif M49 du Maire, Ordonnateur de la Commune de Bonnefamille. Ils se présentent comme suit, pour l'année 2014 :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	102 198.61 €	71 653.26 €
Recettes	100 565.31 €	96 907.32 €
Résultats reportés N-1	0.00€	-28 367.37 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 1 633.30 €</b>	<b>-3 113.31 €</b>

Le Compte de Gestion 2014 – M49 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

## DELIBERATION N° 14/015

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

**VOTE : (15 POUR)**

Monsieur Lionel FIEGEL, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif 2014 :

<b><u>Section d'Exploitation</u></b> :	Dépenses :	102 198.61 €
	Recettes :	100 565.31 €
	Résultat reporté N-1 :	0.00 €
	Déficit :	1 633.30 €
<b><u>Section d'investissement</u></b> :	Dépenses :	71 653.26 €
	Recettes :	96 907.32 €
	Résultat reporté N-1 :	- 28 367.37 €
	Déficit :	3 113.31 €

Monsieur André QUEMIN, 1<sup>er</sup> adjoint met au vote, le compte administratif 2014 – M49 par chapitre, qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

## DELIBERATION N° 15/015

### AFFECTATION DU RESULTAT – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

**(VOTE : 15 POUR)**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir et d'affecter le déficit d'exploitation, comme suit :

- Dépense de fonctionnement : « 002 : Déficit de fonctionnement reporté » : 1 633.30 €

Quant, au déficit d'investissement, il est affecté comme suit :

- Dépenses d'investissement, « 001 – solde d'exécution d'investissement reporté » 3 133.31 €

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

## DELIBERATION N° 16/015

### BUDGET 2015 – M49 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

**(VOTE : 15 POUR)**

Le budget M49 – 2015 est proposé par Monsieur le Maire, il s'équilibre autant en dépenses qu'en recettes pour les montants suivants :

Section d'Exploitation :	136 754.17 €
Section d'Investissement :	85 171.19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif M49 – 2015 de la commune par chapitre.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

## DELIBERATION N° 17/015

### COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET ANNEXE ZA ALOUETTE

(VOTE : 15 POUR)

Ce sont les résultats comptables du Percepteur, identiques au Compte Administratif M49 du Maire, Ordonnateur de la Commune de Bonnefamille. Ils se présentent comme suit, pour l'année 2014 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 037 024.67 €	1 020 795.91 €
Recettes	1 107 524.67 €	1 150 000.00 €
		- 46 408.89 €
Résultat de clôture	70 500.00 €	82 795.20 €

Le Compte de Gestion 2014 – Budget annexe ZA Alouette est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

## DELIBERATION N° 18/015

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ANNEXE ZA ALOUETTE

(VOTE : 15 POUR)

Monsieur Lionel FIEGEL, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif 2014 :

**Section de fonctionnement :** Dépenses : 1 037 024.67 €  
Recettes : 1 107 524.67 €  
Excédent : 70 500.00 €

**Section d'investissement :** Dépenses : 1 020 795.91 €  
Recettes : 1 150 000.00 €  
Résultat reporté N-1 : - 46 408.89 €  
Déficit : 82 795.20 €

Monsieur André QUEMIN, 1<sup>er</sup> adjoint met au vote, le compte administratif 2014 – Budget annexe ZA Alouette par chapitre, qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

## DELIBERATION N° 19/015

### AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE ZA ALOUETTE

(VOTE : 15 POUR)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir et d'affecter l'excédent de fonctionnement, comme suit :

- Recette de fonctionnement : « 002 : Excédent de fonctionnement reporté » : 70 500.00 €

Quant à l'excédent d'investissement, il est affecté comme suit :

- Recettes d'investissement, « 001 – solde d'exécution d'investissement reporté » 82 795.20 €

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

## DELIBERATION N° 20/015

### **BUDGET 2015 – BUDGET ANNEXE ZA ALOUETTE**

**(VOTE : 13 POUR 2 ABSTENTION)**

Le budget annexe ZA Alouette – 2015 est proposé par Monsieur le Maire il s'équilibre autant en dépenses qu'en recettes pour les montants suivants :

Section de Fonctionnement : 2 097 790.20 €  
Section d'Investissement : 1 431 264.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à voix pour et abstentions le budget primitif annexe de la ZA de l'Alouette– 2015 de la commune par chapitre.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

## DELIBERATION N° 21/015

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SENATEUR DE L'ISERE POUR REFECTION DE LA CLOCHE ET DE L'ELECTRICITE DE L'EGLISE**

**(VOTE : 15 POUR)**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Sénateur de l'Isère, pour l'aménagement de la réfection de la cloche et de l'électricité de l'Eglise.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 20 000 € HT (24 000 € TTC).

Monsieur le Maire précise que ces travaux ne devront cependant pas démarrés avant février 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour cette demande de subvention.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

## DELIBERATION N° 22/015

### **CHANGEMENT DU LIEU D'AFFECTATION DE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE**

**(VOTE : 15 POUR)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de transférer la médiathèque communautaire actuellement route des Etangs dans les locaux jouxtant la salle des fêtes et la mairie (ancienne cantine), du fait d'un projet d'installation d'un cabinet médical dans le bâtiment communal route des Etangs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la médiathèque.

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de la Tour du Pin le 04.03.2015 Publication du 04.03.2015*

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Emile MAITRE se propose de reprendre les commissions culture et patrimoine et la commission Bâtiment au sein de la communauté de communes des collines du Nord Dauphiné

## SIGNATURES

VERNAY DENIS	QUEMIN ANDRE	FIEGEL LIONEL	DEVRED MARIE- AGNES
MEDARD HELENE	CAMU THIERRY	FIORINI ELIANE	GASS JULIE
MICOUD GERARD	TOLLY ROSE-ANGE	HUBER ALAIN	MAITRE EMILE
WIART JEAN- CHRISTOPHE	RAYNIER DELPHINE	CHEVALLIER IRENE	